

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du JEUDI 4/06/2015 à 18 H 15

---

### Convocation du CM du 26/05/2015

*Présents* : DELESTRÉ Daniel, Maire, ESTEVA Rose-Marie, CIURANA Roger, DELÈS Valérie, BONFILL Jean, Adjoint.

*CHADEFAUX Agnès, CLEMENT Bernard, DELUC ESTEVA Nathalie, DE PASTORS Elisabeth, FRIGOLA Albert, ORRIOLS Michel, PUENTE Marc, REIG Nadine.*

*Procurations* : de MARTINEZ Sandrine à REIG Nadine  
de LAFFONT Alain à CIURANA Roger.

*M. CIURANA Roger a été nommé secrétaire de séance.*

---

Début de la séance à 18H15

### **I – JURY D’ASSISES**

Les 3 électeurs issus du tirage sur la liste électorale principale de la commune sont les suivants :

- N°141 : CAPDEVILA Cathy
- N°557 : MATERNE Stéphanie
- N°895 : MARTRETTE Laurent

Ces 3 électeurs figureront sur la liste préparatoire qui sera communiquée par la commune au T.G.I.de Perpignan.

### **II – DISSOLUTION DU SIS DE CERDAGNE**

M. le Maire donne lecture à l’assemblée de la délibération du comité syndical du SIS de Cerdagne en date du 20/05/2015 décidant la dissolution du syndicat au 31/08/2015.

Ce Syndicat, dont le siège est en mairie de Bourg-Madame, ne peut être maintenu ; Il n’a plus aucune compétence, hormis la restauration scolaire pour quelques communes.

Le Président a démissionné. Les communes devront régler les cotisations 2014 et 2015.

Le CM accepte à l’unanimité la dissolution du SIS de Cerdagne.

### **III – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES**

L’affectation des résultats de 2014 sur le budget primitif 2015 concernent les budgets suivants :

- Budget commune : report excédent investissement : 1 101 €
- Budget sylvicole : report excédent de fonctionnement de 33 986 €
- Budget du Mouilla : report excédent de fonctionnement de 33 323 €

### **IV - AFFAIRES EN COURS**

#### **A – MODIFICATIONS STATUTS SITV**

La modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la réémission de la télévision en Cerdagne Capcir a été adoptée par le conseil syndical en séance du 16/04/2015.

Cette modification porte sur la composition des délégués élus par les conseils municipaux des communes membres ; il incombe à chaque commune de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant en remplacement des deux délégués titulaires nommés initialement, et ce, afin de permettre de disposer plus facilement du quorum indispensable pour les séances de conseil syndical.

Le CM à l'unanimité accepte la modification des statuts du SITV, ainsi que les nominations comme suit :

- M. Albert FRIGOLA délégué titulaire
- M. Roger CIURANA délégué suppléant

## B – TABLEAU DES EFFECTIFS ANNÉE 2015

M. le Maire informe l'assemblée des problèmes de santé de Mme la secrétaire générale qui sera absente des services administratifs pour une durée inconnue à ce jour.

Il informe l'assemblée qu'il n'y a pas de création d'emploi, mais des modifications provenant de l'évolution des carrières des agents :

- 1 adjoint administratif 1<sup>ière</sup> classe admis au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ième</sup> classe au 1/10/2015
- 1 adjoint technique 1<sup>ière</sup> classe admis au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ième</sup> classe
- 1 agent spécialisé principal 2<sup>ième</sup> classe des écoles maternelles admis au grade d'agent spécialisé principal 1<sup>ière</sup> classe des écoles maternelles

Le tableau modifié est le suivant :

GRADES	EMPLOIS 2015	
	Pourvus	Non pourvus
Attaché territorial	1	0
Rédacteur territorial	0	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ième</sup> classe	1	1
Adjoint administratif 1 <sup>ière</sup> classe	2	0
Adjoint administratif 2 <sup>ième</sup> classe	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ième</sup> classe	8	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ière</sup> classe	0	1
Adjoint technique 1 <sup>ière</sup> classe	2	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ième</sup> classe	3	0
Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	0
Agent spécialisé principal 2 <sup>ième</sup> classe des écoles maternelles	0	0
Agent spécialisé 2 <sup>ième</sup> classe des écoles maternelles	0	0
Contractuels	5	10

Le CM approuve à l'unanimité le tableau des effectifs 2015.

C – Une réunion devant se tenir le même jour à 21 H fixera le sort du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), du maintien ou de l'abandon du RPI et des conséquences.

Fin de la séance à 19 H 40.

Le Maire,  
Daniel DELESTRÉ

Le secrétaire de séance  
Roger CIURANA